

ALLO SARL
Immeuble ALLO - Z. I. La Jambette
97232 LE LAMENTIN - MARTINIQUE
Tél. 06 96 80 73 00

RCS FORT DE FRANCE 340 593 854 00011 NO GESTION 2004 B 925

A l'attention MONSIEUR LE MAIRE
Place Antonio MACEO
97232 LE LAMENTIN
MARTINIQUE

Au Lamentin, le 24 janvier 2017

Objet :

Dossier ICPE- Proposition du type d'usage futur du site LOCAVET Jambette

MONSIEUR LE MAIRE,

Actuellement, mon locataire LOCAVET blanchisserie industrielle située ZI de la jambette 97232 Le LAMENTIN, élabore un dossier d'installation classée soumise à enregistrement sous la rubrique 2340 (*concernant les blanchisseries, laveries de linge à l'exclusion du nettoyage à sec*). Afin de réaliser au mieux ce dossier, ils se réfèrent à l'arrêté ministériel du 14 janvier 2011 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 2340 ainsi que le code de l'environnement.

Conformément à l'article R.512-46-4 5° du code de l'environnement qui stipule que : « *Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme. Ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur* », je vous adresse donc ce courrier afin de vous faire part du type d'usage futur du site en cas de cessation d'activité.

En cas de cessation d'activité, il est prévu que le site soit mis dans un état tel qu'il ne manifeste aucun danger ou inconvénient pour l'environnement. La décontamination et le désinvestissement des installations des produits stockés sur le site seront effectués.

Et compte tenu des caractéristiques du bâtiment, de sa hauteur et de ses accès pour poids lourds, ce genre de bâtiment est adaptable à tout type d'activités compatibles à la zone industrielle de la Jambette.

Je vous remercie, Monsieur Le Maire, de bien vouloir me communiquer votre avis sur ces propositions d'usage futur du site.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez me contacter M. Julian OWTRAM gérant de la S.A.R.L. ALLO, propriétaire de l'ensemble immobilier sis Lot. No. 3B Zone Industrielle La Jambette, 97232 LE LAMENTIN, par téléphone au 0696807300 ou par mail julianowtram@orange.fr.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Maire, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

M. Julian OWTRAM





Le LAMENTIN, le 23 mai 2017

Le Maire de la Commune du Lamentin

à

Monsieur Jullian OWTRAM
Gérant de la SARL ALLO
Lot. No. 3B
Zone Industrielle de la Jambette
97232 Le LAMENTIN

AFFAIRE SUIVIE PAR

NOM : Roseline PROSPA
DIRECTION : Aménagement du Territoire et du
Développement Durable

Chef de service : Doris JOSEPH

Service : Environnement et Cadre de Vie

☎ : 0596 30 06 43

☎ : 0596 51 81 75

Nos réf. : DJ/RP/DGST/DATDD-ECV/2017 N°CD-2017-06373

Objet : Demande d'avis sur le type d'usage futur du site en cas de cessation d'activité de
LOCAVET

Monsieur,

Vous m'avez informé d'une part sur la démarche entreprise par votre locataire LOCAVET pour l'élaboration d'un dossier d'installation classée soumise à enregistrement dans le cadre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Et d'autre part, vous avez sollicité mon avis sur l'usage futur du site en cas de cessation d'activité de blanchisserie industrielle de la société LOCAVET.

Ainsi, je vous informe qu'en cas de cessation d'activité, la société LOCAVET a pour obligation de remettre le site en état **pour un usage industriel**. Il est à noter que toutes les mesures à prendre seront prescrites par la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL) dans un Arrêté Préfectoral.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Pierre SAMOT

